

Hélène ARCHAMBAUT &
Christophe CLARYSSE

Consultants en prévention
des risques professionnels

Réaliser SON DUERP

et construire son plan d'action prévention !

Programme de l'atelier

Date Mardi 12 Mai | 9h00 à 12h00 | Dans nos locaux

Objectif

À l'issue de la session, les participants seront capables de :

- Comprendre l'intérêt de la démarche de prévention et l'obligation réglementaire.
- Identifier les situations de travail à risque propres à leur activité.
- Évaluer les risques professionnels de manière structurée.
- Utiliser des outils d'aide à la saisie (type DU Prem's de l'OPPBTP ou OIRA).
- Construire un plan d'action de prévention réaliste et opérationnel.

Public Entrepreneur·es de la CAE
(Artisans, métiers du bâtiment, activités techniques)

Nombre des personnes 10 entrepreneur·es REGATE
10 entrepreneur·es REGABAT

REGATE

Prérequis

Aucun. Il est simplement nécessaire de bien connaître son activité et ses situations de travail réelles et de se munir d'un pc ou tablette pour la réalisation du DU et PA

Contenu

Séquence 1 : Introduction et enjeux (15 min)

- Accueil et tour de table : présentation des activités et des attentes.
- Sensibilisation : Pourquoi faire de la prévention ? (Enjeux humains, juridiques et économiques).

Séquence 2 : Le cadre réglementaire et l'outil DUERP (25 min)

- Définition et utilité du Document Unique.
- Présentation de la méthode d'évaluation.
- Démonstration de l'outil de saisie (ex: DU Prem's et OIRA).

Séquence 3 : Identification des dangers et situations de travail (40 min)

- Analyse du processus : Danger > Exposition > Risque.
- Inventaire des unités de travail (Chantier, Atelier, Bureau, Trajet).
- Repérage des risques spécifiques (chutes, port de charges, produits chimiques, etc.).

Séquence 4 : Atelier pratique d'évaluation (1h00)

- Mise en pratique sur l'outil : hiérarchisation des risques identifiés.
- Évaluation de la fréquence et de la gravité.
- Prise en compte des mesures de protection déjà existantes.

Séquence 5 : Élaboration du plan d'action (30 min)

- Définition d'actions correctives concrètes.
- Priorisation des interventions selon les Principes Généraux de Prévention.
- Planification dans le temps et désignation des moyens nécessaires.

Séquence 6 : Conclusion et ressources (10 min)

- Modalités de mise à jour annuelle du document.
- Présentation des ressources documentaires complémentaires (fiches métiers, PPSPS simplifié).
- Bilan de la session.

REGATE

Méthode pédagogique

Alternance d'apports méthodologiques (30 %) et de mise en pratique immédiate (70 %). Travail individuel guidé et échanges d'expériences entre pairs.

Supports pédagogiques

Support de présentation, exemples de situations de travail, accès aux outils numériques.

Modalités d'évaluation et documents remis

- **Évaluation :** Réalisation effective d'une première trame d'évaluation et identification d'au moins trois actions de prévention.
- **Documents remis :** Modèle de DUERP, trame de plan d'action, guide d'utilisation des outils numériques.

REGATE